

Question présentée par le député :

M. Boris Calame

Date de dépôt : 30 août 2017

Question écrite urgente

Un projet pilote de wifi en libre accès dans certains véhicules des TPG : comment, pourquoi et pour qui ?

Dans un communiqué de presse des TPG, daté du 28 août 2017¹, ainsi que sous la plume de M^{me} Laurence Bézaguet de la TDG, daté du 29 août 2017², on apprend que « les TPG offrent le wifi en libre accès à leurs clients dans le cadre d'un projet pilote ».

Cette initiative, chiffrée à 250 000 F pour une période d'essai de trois mois, soit plus de 80 000 F par mois, « résulte d'un atelier de créativité du DETA » et répond « à une vraie volonté de notre autorité de tutelle ».

43 véhicules sont équipés, soit bon nombre de la ligne 10 (Genève-Aéroport – Rive) et quelques autres, « par saupoudrage » des lignes 2, 3, 6, 7 et 10, pour un coût moyen de 5814 F par véhicule.

On peut se demander si le montant annoncé pour un « simple » test est en phase avec les besoins prépondérants des usagères et usagers des TPG, mais aussi quel en est le public cible avec, aujourd'hui, bon nombre d'abonnements au service de téléphonie qui incluent des forfaits 3G ou 4G. Ne sommes-nous pas là dans une démarche largement obsolète ?

Le montant de 250 000 F, pour ledit test de trois mois, équivaut quand même à un million de francs sur une année. On peut estimer que cela représente environ huit emplois à plein temps à l'année. En effet, selon les données des TPG³, les charges de personnel des TPG en 2016 étaient de

¹ http://www.tpg.ch/documents/10162/14063123/20170828+TPG_Communicu%C3%A9%20de+presse_wifi.pdf

² <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/tpg-offrent-wifi-libre-acces-clients/story/24495404>

³ http://www.tpg.ch/documents/10162/139742/tpg_Faits_et_chiffres_2016.pdf

232 138 000 F, soit une moyenne de 126 299,25 F par employé-e (sur un total de 1838 employé-e-s, toutes fonctions confondues).

Des 25 278 000 km parcourus en 2016 par les TPG, il faut considérer que chaque conductrice et conducteur (1311 personnes en 2016) parcourt en moyenne 19 281 km/an⁴, pour un total de l'ordre de 154 251 km en une année pour huit personnes, soit 422,6 km qui pourraient être parcourus quotidiennement au service des clients des TPG, plutôt qu'à la réalisation de ce test.

Au regard de ces chiffres, constatant que le réseau exploité par les TPG est de 427 km, un véhicule de plus pourrait être intégré tous les jours sur l'entier du réseau.

Mes questions au Conseil d'Etat, au DETA et aux TPG, que je remercie par avance de leurs réponses développées, sont alors les suivantes :

1. ***Quand s'est réalisé l'atelier créativité organisé par le DETA ?***
2. ***Qui sont ceux qui étaient présents à cet atelier, notamment les « plusieurs représentants de la société civile genevoise » associés ?***
3. ***Quelles sont les différentes pistes d'amélioration qui ont été proposées et quelles sont celles qui ont été mises en œuvre ou pourraient l'être prochainement ?***
4. ***Le cas échéant, quelles évaluations financières chiffrées en ont été faites ?***
5. ***Quels sont les critères appliqués pour prioriser les investissements des TPG et quelle pondération en est faite au regard du rapport coûts/utilité pour les usagers-ères ?***
6. ***Quelles ont été les démarches et autres études faites en vue de la réalisation de ce test et du choix des équipements liés ?***
7. ***Est-ce que des leçons ont été tirées des expériences réalisées par d'autres opérateurs, à l'exemple de celles des transports publics bâlois et de CarPostal SA ?***
8. ***Est-ce que cette opération est assujettie aux règles des marchés publics ? Le cas échéant, quels en ont été la procédure et son aboutissement ?***

⁴ Selon les données des TPG, ce serait plutôt 18 831 km/an/conducteur-trice (cf. source lien ci-dessus). Toutefois le calcul ne correspond pas.

9. *Quels sont les critères qui ont permis de définir les lignes retenues, le taux d'équipement, et la durée dudit test ?*
10. *Quelle est la répartition (ventilation) des coûts de 250 000 F de cette opération, notamment en matière d'investissement et de fonctionnement, et à la charge de qui sont-ils ?*
11. *Est-ce que des partenariats ont été réalisés ou envisagés ?*
12. *Quels sont les critères et autres indicateurs retenus pour l'évaluation dudit test ?*
13. *Quel est le public cible de ce test ?*